



Quand nos voix comptent, le travail change !



- Un réseau d'expert·es pour ne pas rester seul·e.
- Des représentant·es à votre écoute, qui vous conseillent, vous représentent, vous défendent et vous rendent compte.
- Des élu·es qui agissent pour l'équité, la transparence, le respect de vos droits.

La CPE est composée à part égale de **représentant.es élu.es du personnel BIATSS des trois groupes** (AENES, ITRF & BIB) **par catégorie** (A, B & C) et de **représentant.es de l'établissement** désigné.es par l'administration. Elle émet un **avis sur les questions individuelles de carrière et de situations professionnelles**, agit comme **instance consultative pré-CAP**, et examine les **recours sur les CR d'entretiens professionnels et les décisions défavorables** (par exemple refus de temps partiel ou d'autorisation de télétravail).

VOTEZ CFDT

CPE

ITRF A Univ Rennes 2

La
CFDT,
c'est

le syndicat qui **donne sa place à tous les métiers à l'université**, qui défend les unes et les autres sans opposer les uns aux autres.

Un **réseau d'élus·es et de militant·es expert·es** qui défendent les intérêts individuels des agent·es dans un cadre collectif, en toute indépendance.

Des femmes et des hommes engagé·es qui consacrent du temps et ont le souci de garantir un traitement équitable des agent·es, qu'ils et elles soient syndiqué·es ou non.

Cfdt: 1er syndicat de France

La
CFDT
veut

Agir sur le travail : améliorer les conditions de travail et la carrière de tous les personnels, faire reconnaître les compétences et les expertises de chacun et chacune.

Faire progresser en acte l'égalité professionnelle : se battre pour l'équité salariale, contre le temps partiel subi, contre les stéréotypes de genre, contre les discriminations.

Faire vivre un dialogue social utile et efficace, qui propose et qui s'oppose, pour les personnels et pour le service public.

Nos candidat·es sont vos collègues.
Ils et elles sont prêt·es à s'investir pour l'ensemble des agent·es de l'université, dans la diversité de leurs métiers et de leurs lieux d'exercice.

